

POUR 5 € OU PLUS ADHÉREZ À LA CAISSE DES ÉCOLES ET PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DES PROJETS.

Coupon-réponse à retourner avec votre cotisation au pôle accueil de la direction de l'Éducation ou à l'école ou venez le remplir directement en mairie, au plus tard le 31 mai 2024.

Nom/Prénom du parent :

Adresse :

Mail :

Somme jointe* : €

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
 Espèce

Président | Vice présidente
Jean-Jacques Grousseau | Alexandra Beaudoin
et les membres de la Caisse des Écoles

**les sommes versées étant assimilées à des dons, vous avez la possibilité de les déduire des impôts. Pour cela, vous devez faire une demande auprès du service Régie, afin qu'il vous délivre un reçu fiscal.*